

Grenoble, le 5 septembre 2022



Association agréée
dans le cadre national
au titre des articles
L.141-1, R.141-2 à R.141-20
du Code de l'environnement
et agréée par le ministère
de la Justice au titre
de l'article 54,1°
de la loi n° 71-1130
du 31 décembre 1971

SIRET 408 613 859 00029

Comité d'honneur :

- Arcabas †,
artiste-peintre
- Gilbert Durand †,
philosophe
- Alain Finkielkraut,
philosophe, membre
de l'Académie française
- Albert Jacquard †,
généticien
- Louédin,
artiste-peintre
- Michel Maffesoli,
sociologue
- François Morel,
artiste
- Edgar Morin,
sociologue
- Hubert Reeves,
astrophysicien

Laurent Fetet
Président

president@paysagesdefrance.org
06 37 19 44 69

Monsieur Christophe BÉCHU

Ministre de la Transition écologique et de la
Cohésion des territoires
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Lettre suivie n° 3Y 004 381 3970 9

Monsieur le Ministre,

Depuis 1992, l'association *Paysages de France* agit sans relâche en vue de limiter les multiples nuisances que peuvent causer au paysage, à l'environnement, à la qualité de vie de nos concitoyens et à l'image de notre pays les débordements de l'affichage publicitaire.

Il se trouve que, malgré la participation très active de l'association aux démarches qui ont conduit aux modifications successives de la réglementation nationale et malgré un investissement considérable en faveur de son respect et de celui des règlements pris en application de cette dernière, la délinquance dans ce domaine continue, plus de trente ans après la création de Paysages de France, à être très présente dans notre pays.

Qui plus est, depuis mai 2018, trois de vos prédécesseurs n'ont rien trouvé de mieux à faire que de contester devant des cours d'appel des jugements ordonnant à des préfets de prendre les mesures prévues par la loi pour faire cesser des infractions qui leur avaient été signalées, et, à elle seule, madame Barbara Pompili aura interjeté quatre fois appel de tels jugements. Quant à madame Amélie de Montchalin, malgré la brièveté de son passage à la tête du ministère et bien que les appels jugés aient tous fait l'objet d'un rejet, plutôt que de chercher à engager le dialogue avec l'association, elle s'est bornée, dans une affaire portée devant la cour administrative d'appel de Marseille, à verser de nouvelles écritures à l'appui de celles de la ministre sortante.

Enfin, et alors même que le minimum en matière de protection de l'environnement est, bien évidemment, que, si incomplètes et insuffisantes fussent-elles, les lois et réglementations destinées à le protéger soient respectées, madame Pompili et le Gouvernement d'alors ont défendu, avec une force et un manque de bonne foi dépassant l'entendement, une mesure dont les effets iront très exactement à

l'inverse de ceux mis en avant par la ministre : dessaisir les préfets du pouvoir de police de la publicité. Les réglementations nationales et locales seront encore moins respectées, le seront de façon aléatoire et incohérente, et la mission de *Paysages de France*, seule association nationale à avoir démontré sa capacité à faire cesser régulièrement des infractions, deviendra infiniment plus difficile, complexe et onéreuse.

Or, malgré les multiples tentatives pour être reçus par ces ministres et alors même que l'association demande également à évoquer les nombreuses améliorations techniques à apporter ainsi que les mesures d'urgence à prendre au regard des enjeux environnementaux et sociétaux majeurs en cause, il n'en a rien été.

Comme cela a été le cas lorsque, à la suite d'une rencontre avec madame Nathalie Kosciusko-Morizet, la question du paysage et de l'affichage publicitaire a été finalement rattachée et intégrée au processus du « Grenelle », il est parfaitement clair que **seul un échange au plus haut niveau et une impulsion donnée par le ministre de l'Écologie en personne sont de nature à rendre possibles les avancées dont notre pays, nos concitoyens et notre environnement ont besoin.**

Aussi ai-je l'honneur de vous demander, avec toute l'insistance que m'autorise une telle situation, de recevoir personnellement notre association.

Convaincu que vous comprendrez toute l'importance d'une telle rencontre, et dans l'attente de cette dernière,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Laurent Fetet

Président de *Paysages de France*